

Compte rendu du
Conseil Municipal
Vendredi 11 Décembre 2015



**Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès Verbal du Conseil Municipal du
20 Novembre 2015**

1°- ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à étudier les propositions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Haute-Loire et à rendre un avis motivé quant à cette nouvelle organisation intercommunale.

Ces propositions avaient déjà fait l'objet de discussions lors du Conseil Municipal en date du 20 Novembre 2015 mais également d'une présentation, le 24 novembre 2015, de l'étude réalisée par le Cabinet KPMG relative aux enjeux de cette fusion et notamment en ce qui concerne les rapprochements des compétences et les impacts financiers et fiscaux.

En ce qui concerne la fusion des Communautés de communes des Marches du Velay et de Rochebaron à Chalencon, les Membres du Conseil Municipal ont rendu un avis favorable au projet de Schéma de coopération intercommunal proposé par Monsieur le Préfet.

En ce qui concerne la rationalisation des syndicats primaires de production, de distribution d'eau et/ou d'assainissement, le Conseil Municipal émet non seulement un avis très réservé sur le transfert de compétences alors que les intercommunalités n'ont aucune expérience particulière dans ce domaine mais il émet aussi un avis très critique sur les conditions de mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal a acté l'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire du poste d'ATSEM de 20/35^{ème} à 22/35^{ème} à compter du 1^{er} Janvier 2016. La grille des emplois a ainsi été modifiée en conséquence.

2°- FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a validé le projet de revitalisation du Centre Bourg et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame le Sous-Préfet d'YSSINGEAUX une subvention d'un montant maximum de 200 000 € au titre de la DETR 2016 dans le cadre de la fiche « **Revitalisation des Centres Bourgs** ».

Monsieur le Maire a exposé aux membres du Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et notamment les chiffres clés extraits du Rapport sur l'Eau 2014 du syndicat des Eaux Loire Lignon. Les membres du Conseil Municipal ont émis un avis favorable au contenu de ce document et aux conclusions émises concernant les investissements préconisés pour améliorer la qualité du service de l'eau potable ainsi que pour l'évolution de la tarification de ce service.

Les membres du Conseil Municipal ont voté le montant des tarifs, participations, contributions, taxes et redevances des services publics de l'Eau et de l'Assainissement à compter du **1^{er} Janvier 2016**. Ils ont acté le maintien des tarifs de l'Eau à compter du 1^{er} Janvier 2016 et une hausse de 2% des tarifs de l'abonnement pour l'assainissement afin de lisser la répercussion des investissements sur plusieurs années sans pénaliser les ménages trop durement.

Monsieur le Comptable de la Commune ayant formulé une demande de mise en non valeur de créances irrécouvrables du rôle de l'eau et de l'assainissement dues par des tiers afin de les apurer dans le compte de bilan du Comptable du Trésor, les membres du Conseil Municipal ont accordé l'allocation en non valeur des côtes ou produits et des frais de poursuites faites pour le recouvrement des créances à hauteur de 590.28€ pour le budget de l'Eau et 381.96€ pour le Budget Assainissement.

Afin d'amortir le matériel acquis dans le cadre de la construction du Pôle Médical, le conseil Municipal a fixé une durée d'amortissements pour les immobilisations éventuelles. Ceci permettra de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il a été acté un seuil unitaire pour les biens de 500€ en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100% la première année.

3°- PATRIMOINE COMMUNAL-BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE

Le Conseil Municipal ayant déjà délibéré le 11 septembre 2015 sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée conformément à la loi du 11 Février 2005 et ses textes réglementaires, a validé une nouvelle programmation des travaux d'accessibilité sur 6 ans pour un montant global de travaux de 294 390.00 € HT. Cette modification faisait suite à un courrier de la Préfecture de Haute-Loire précisant que certaines dispositions contenues dans l'ADAP tel que validé par le Conseil Municipal ne correspondaient pas à certaines réalités de la commune, à savoir la classification des établissements recevant du public.

Les travaux du Pôle Médical étant presque achevés, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à conclure des baux de location avec les praticiens du Pôle Médical. Ils ont également acté le principe de la vente de certains locaux du Pôle Médical aux praticiens qui seraient intéressés et ont autorisé Monsieur le Maire à solliciter pour avis le service des Domaines afin qu'ils procèdent à une évaluation du bien.

Le Conseil Municipal a autorisé la vente les coupes de gré à gré en bord de route des bois de la forêt de section du Monteil et a accepté que le lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du Régime Forestier, dans le cadre de contrats d'approvisionnement ;

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé le Maire à prendre en charge le paiement de la taxe foncière des biens de section du Monteil tel que le permet l'article L 2412-1 du CGCT. Afin d'intégrer le paiement de la taxe foncière de la section du Monteil, il a été acté une modification de l'état du bien de section du Monteil annexé au budget communal et l'adoption d'une décision modificative n°3 du budget communal.

Le Conseil Municipal a voté la dénomination des rues « Route de Bas », « Rue des Artisans », « Rue du Garay de La Chaud », « Rue de l'Industrie » et « Rue ZA de Chabanou ».

4°- QUESTIONS DIVERSES

Un point d'étape et une présentation des sens de circulation ont été effectués concernant les transports scolaires dont le départ et l'arrivée ont été déplacés à titre expérimental sur le Parking de la Dorlière. Les membres du Conseil Municipal ont fait part des remontées très positives dont ils ont pu être informés et notamment en ce qui concerne la sécurité des élèves.

A une question sur le devenir de la Halle des Sports, le Maire confirme que ce projet est différé, compte tenu de la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre bourg afin d'assurer la sécurisation de la traversée du bourg. Il est donc reporté à une date ultérieure au courant du mandat.

Suite à la mise en œuvre du programme d'extinction de l'éclairage public, il a été fait un bilan de cette opération. Des difficultés ont été évoquées notamment par les employés de la zone de Piroilles devant se rendre sur leur lieu de travail à 4 heures du matin dans l'obscurité et se sentant en insécurité.

Ils demandent donc à ce que l'heure de retour de l'éclairage soit avancée sur cette zone. Des entreprises de cette même zone ont également formulé des réticences quant à l'extinction de l'éclairage.

Sur certaines zones, des lumières restent allumées malgré la programmation. Un point doit être fait pour que l'extinction soit effective sur ces lieux bien identifiés.

La séance est levée à 1h.